

La réduction de la fracture numérique

Fabien GRANJON

Orange – France Télécom Recherche & Développement

Laboratoire SUSI : sociologie des usages et traitement statistique de l'information

fabien.granjon@orange-ftgroup.com

En France comme dans les autres pays membres de l'Union européenne (UE), la fracture numérique est présentée comme une nouvelle inégalité recouvrant l'écart grandissant entre les « connectés » jouissant des nouveaux services télématiques et les « exclus » de la « société de l'information ». Nouvel avatar du répertoire des inégalités sociales, la fracture numérique devient emblématique des combats à mener pour faire pleinement entrer la France dans le modernisme technologique. En 2006, un foyer français sur deux ne dispose toujours pas d'ordinateur et un individu sur deux ne fait aucun usage de l'Internet. Depuis 1997, date à laquelle a été lancé le Programme d'action gouvernementale pour la société de l'information, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de mettre en œuvre des politiques volontaristes visant à favoriser une acculturation technique minimum destinée notamment à la frange de la population ne disposant ni de matériel informatique en propre, ni de connexion Internet.

La notion de *fracture numérique* émerge, à la fin des années 1990 aux États-Unis, sous la plume des rapporteurs de la National Telecommunications and Information Administration de l'US Department of Commerce, Economics and Statistics¹. L'expression *digital divide*, rend alors compte des écarts dans les taux d'équipement des technologies de l'Internet entre les populations les mieux dotées économiquement et scolairement et les publics les moins favorisés au regard de ces mêmes critères. En France comme dans les autres pays membres de l'Union européenne (UE), la fracture numérique est présentée comme « la forme la plus dommageable d'exclusion dans notre économie et notre culture » (Castells, 2002 : 11). L'écart grandissant entre les « connectés » jouissant des nouveaux services télématiques et les « exclus » de la *société de l'information* inquiètera rapidement la sphère politique. Lors de l'université de la communication d'Hourtin en août 1997, Lionel Jospin affirme la nécessité de refuser « que le fossé séparant ceux de nos concitoyens qui maîtrisent ces nouveaux outils du reste de la population s'accroisse ». Nouvel avatar du répertoire des inégalités sociales, la fracture numérique devient emblématique des combats à mener pour faire pleinement entrer la France dans le modernisme technologique.

La fracture numérique et l'Union européenne

Aujourd'hui, 37 % des Européens déclarent n'avoir aucune connaissance en informatique (Demunter, 2006). Toutefois, près de la moitié des ménages européens dispose d'un accès à l'Internet et 23 % possèdent une connexion haut-débit (Ottens, 2006). Malgré des taux d'équipements en nette progression, l'amélioration des taux de connexion et d'utilisation dans toutes les catégories sociales, l'on constate néanmoins un écart relatif entre groupes sociaux qui n'a pas franchement évolué depuis le début des années 2000 (en fait il reste stable). Les écarts liés à l'âge (seulement 10 % des personnes au-delà de 65 ans utilisent Internet vs. 68 % des 16-24 ans), au niveau de certification scolaire (seulement 24 % des personnes ayant un bas niveau d'éducation utilisent Internet, vs. 73 % des personnes ayant un niveau d'éducation supérieur) ou encore à la profession (seulement 32 % des sans-emplois utilisent Internet vs. 54 % des personnes employées) restent donc importants (Demunter, 2005).

C'est en 2000, lors du sommet de Lisbonne des chefs d'État et de gouvernement de l'UE, que la notion d'*inclusion numérique* a trouvé pour la première fois sa place dans l'agenda politique européen. L'inclusion numérique a été définie comme une dimension essentielle de la *stratégie de Lisbonne*, au même titre que la compétitivité économique et le développement durable qui permettent à l'UE de se doter, d'ici 2010, de « l'économie de la connaissance la

¹ Cet article reprend et actualise les éléments d'analyse livrés dans une publication antérieure de la Documentation française : Granjon (Fabien), « La Fracture numérique en France », *Les Cahiers Français, La société française et ses fractures*, n° 314, La Documentation française, mai-juin 2003, pp. 87-91.

plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Afin de combattre l'exclusion numérique et favoriser l'*e-Inclusion*, la Commission européenne s'est efforcée de mettre en œuvre des programmes baptisés e-Europe 2002 puis e-Europe 2005 qui ont été orientés vers le soutien à l'accessibilité des TIC (*e-accessibilité*) à destination des publics socialement défavorisés : personnes handicapées, personnes âgées, demandeurs d'emplois, migrants, individus illettrés, etc. Le premier plan d'action e-Europe a surtout été axé sur l'extension de la connectivité en Europe. Approuvé par le Conseil européen de Séville en juin 2002, le programme e-Europe 2005 vise quant à lui à « traduire cette connectivité par un accroissement de la productivité économique et une amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services au profit de l'ensemble des citoyens européens, en s'appuyant sur une infrastructure large bande sécurisée et disponible au plus grand nombre ». La volonté de développer des services publics en ligne (*e-government*), d'apprentissages électroniques (*e-learning*) ou de télémédecine (*e-health*) rentre ici en résonance avec la nécessité de créer un environnement juridique et réglementaire incitant les entreprises à investir dans les infrastructures et services commerciaux.

Certains ont vu dans cette attention surtout portée aux infrastructures une forme de réduction, résumant la fracture numérique à un problème d'équipement et de connectivité (Granjon, 2004) faisant l'impasse sur la question des compétences indispensables à l'appropriation des TIC (*e-skills*) et s'intéressant donc peu aux réponses à apporter en termes de formation et d'accompagnement. Ce n'est qu'assez récemment que la prise en compte de l'existence d'une *fracture numérique de second niveau* (DiMaggio *et alii*, 2004 ; Vendramin, Valenduc, 2003 ; Hargittai, 2002) insistant sur l'importance des savoir-faire à mobiliser ou encore sur le rôle que joue le réseau relationnel comme ressource assistancielle que les politiques européennes se sont amendées. Se rendant compte que le manque de ressources et d'aptitudes basiques à la maîtrise des TIC faisait obstacle au développement d'importants marchés, elles ont procédé à leur *aggiornamento* actant à la fois l'existence d'inégalités d'accès mais aussi d'usages.

Aux deux plans e-Europe 2002 et e-Europe 2005 succède aujourd'hui le programme i2010 (« Une société de l'information pour la croissance et l'emploi ») qui définit les dernières actions à mettre en œuvre afin de promouvoir l'*e-Inclusion* en Europe. Le constat de base de ce nouveau cadre stratégique reste globalement identique, décrivant les TIC comme la solution à nombre de problèmes sociétaux et contribuant à l'évidence à l'amélioration de la qualité de vie des Européens. Les priorités exprimées portent toutefois davantage que dans les programmes précédents sur l'amélioration de l'employabilité, les conditions de travail, les gains de productivité et les performances économiques des employés notamment parmi les plus âgés (les TIC permettraient donc de remettre au travail les seniors). Elles soulignent ainsi la nécessité « d'inscrire les services de la société de l'information et des médias dans un cadre cohérent afin d'encourager les investissements et la concurrence, tout en préservant les objectifs d'intérêt public et en défendant les intérêts des consommateurs ». Il s'agit d'assurer un environnement économique compétitif, inciter les investissements et stimuler l'innovation. Et c'est dans ce cadre que prend également sens la réduction de la fracture numérique dite géographique, en facilitant un accès bon marché aux réseaux à large bande sur tout le territoire, y compris pour les régions rurales et les plus éloignées. Le 11 juin 2006 à Riga, le Conseil européen et la Commission européenne ont ainsi réaffirmé la nécessité de lutter contre les formes d'exclusion sociale liées à la technologisation accrue des sociétés avancées. Six priorités ont été définies par le conseil ministériel européen : 1) exploiter le potentiel des TIC au bénéfice de l'employabilité ; 2) réduire la fracture géographique ; 3) rendre opérationnelle l'*e-accessibilité* notamment pour les sites d'intérêt public ; 4) améliorer l'alphabétisation numérique et développer les compétences des utilisateurs ; 5) promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans l'espace numérique européen ; 6) étendre les services d'administration en ligne.

Résorber la fracture numérique en France

En France comme dans l'UE, les décideurs politiques partent du principe peu discuté faisant des TIC « l'ADN du savoir, des emplois, de la croissance et de la communication sociale » (Comité Interministériel pour la Société de l'Information – CISI, 2006). Au regard de ce constat ils ont mis en œuvre des politiques volontaristes visant à favoriser une acculturation

technique minimum notamment destinée à la frange de la population ne disposant ni de matériel informatique en propre, ni de connexion Internet. Sur le territoire français, un foyer sur deux ne dispose toujours pas d'ordinateur (ils étaient 55 % en 2004) et un individu sur deux ne fait aucun usage de l'Internet (en 2002, 25 % des foyers disposaient d'une connexion Internet résidentielle, ils étaient 31 % en 2005 et sont 38 % en 2006). C'est à Lionel Jospin que revient la première initiative en ce domaine, en lançant en 1997 le Programme d'action gouvernementale pour la société de l'information (PAGSI). Fin 2002 est lancé le plan baptisé Pour une République numérique dans la société de l'information (RESO 2007) qui se propose de « donner un nouvel élan à la société de l'information et mettre fin au retard de la France ». Les principales actions des pouvoirs publics visant à « faire rentrer la France dans la société de l'information » sont parfaitement résumés dans les actions prioritaires de la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI, créée en juillet 2003) qui sont regroupées dans un programme gouvernemental intitulé « jeunes et familles » : 1) renforcer les équipements informatiques des personnes, 2) étendre les points d'accès publics à l'Internet et développer l'*e-administration* 3) assurer la meilleure couverture possible du territoire et 4) développer l'offre de formation.

Renforcer les équipements informatiques

La politique gouvernementale en matière de réduction de la fracture numérique passe donc d'abord par l'amélioration des taux d'équipement en informatique des Français quel que soit leur âge (70 % des moins de 40 ans sont équipés, mais seulement 25 % des 60-69 ans). L'une des actions-phares du programme « jeunes et familles » a été ainsi le lancement de l'opération « micro-portable étudiant » (MiPE). Mesure d'accompagnement du marché lancée en septembre 2004 par le Ministre de l'éducation nationale, l'opération MiPE avait pour objectif d'équiper la population étudiante en ordinateurs portables pourvus de la technologie Wi-Fi, et ce pour la somme d'un euro par jour pendant trois ans. Ainsi équipés, les étudiants sont censés bénéficier gratuitement des connexions haut-débit de leur université. Issue d'un partenariat entre acteurs privés (banques, constructeurs, etc.) et publics (établissements de l'enseignement supérieur, ministère de l'Éducation Nationale), cette campagne fut un succès puisqu'environ 500 000 ordinateurs ont été acquis via cette mesure, passant en l'espace de 24 mois, le taux d'équipement de la population étudiante de 8 % à 35 %. Dans sa troisième année d'existence, cette initiative vise à équiper 45 % des étudiants d'ici la fin 2006. Ses dernières orientations portent sur la création de contenus et de services en ligne destinés aux étudiants. Les universités sont encouragées à développer leur offre d'accès gratuit à l'Internet sans fil (selon la DUI, la France se classerait déjà comme leader mondial pour la couverture Wi-Fi dans les universités) et à construire des Environnements Numériques de Travail (ENT) permettant l'accès, via des bureaux virtuels, aux ressources numériques de l'université (cours en ligne, outils de travail interactifs, services administratifs, etc.).

Le dernier CISI qui s'est tenu à Matignon le 11 juillet 2006 a priorisé une autre démarche du même type visant cette fois à favoriser l'accès du multimédia et de l'Internet aux « grands débutants » (*i.e.* les Français non-internautes). Lancée en mars 2006, l'opération « Internet Accompagné » se donne pour but de « simplifier les démarches d'équipement et favoriser la formation de ceux qui souhaitent franchir le pas de l'informatique et de l'Internet ». Il est prévu qu'elle soit pleinement opérationnelle d'ici la fin 2006. Sur le même principe que l'opération MiPE, elle propose sur la base d'un partenariat État/entreprises privées, un crédit pour l'achat de matériel informatique comprenant également une offre d'accès à l'Internet ainsi qu'une chaîne de services à domicile dont des sessions de formation d'une durée (minimale) de 4 heures censées fournir les « appuis, les conseils, les facilités qui simplifient les premiers apprentissages et l'acquisition des savoir-faire indispensables pour une utilisation quotidienne des nouvelles technologies ». L'objectif est ici « d'accélérer le rythme d'équipement des foyers, c'est-à-dire porter la progression annuelle de 4 % à 6 %, soit une progression d'un 1/3 permettant de passer de 50 % de foyers équipés d'un ordinateur à 68 % en 3 ans » (CISI, 2006). Ce programme a vocation à être décliné pour des publics spécifiques (personnes âgées, handicapées, familles aux revenus modestes). Dès le premier trimestre 2007 il est notamment prévu que soit proposée aux familles ayant des ressources modestes (les foyers concernés seront vraisemblablement alignés sur celui des bénéficiaires du « tarif de première nécessité » appliqué à la vente de l'électricité par le décret du 8 avril 2004, soit environ 1,2 millions de titulaires potentiels) « une formule « tout compris » réunissant à la fois une offre

d'ordinateurs de qualité et bon marché, une connexion internet à bas prix négocié (15€/mois maximum), un dispositif de formation/accompagnement à domicile et le tout pour le prix d'un euro par jour sur 3 ans » (CISI, 2006). Cette offre « PC + Internet à un euro par jour » est financée par des prêts bancaires à taux réduits, d'une durée de trois ans, garantis par l'État. Elle devrait également conduire, selon le gouvernement à la création de 2 000 emplois dans le secteur des services à la personne (notamment dans le domaine de la formation et de l'assistance à domicile via la politique des chèques « emploi service universel ») dans l'année à venir et plus de 30 000 d'ici cinq ans.

Il faut enfin noter que dans le cadre de la décentralisation, les conseils régionaux et généraux proposent également des mesures allant dans le sens d'un renforcement des équipements résidentiels. Certains Conseils généraux (notamment les départements des Bouches du Rhône – Ordina13 – et d'Ille et Vilaine – Ordi35) ont par exemple développé depuis quelques années des programmes d'équipement des collégiens des classes de troisième (et quatrième) en ordinateurs portables Wi-Fi qu'ils peuvent emporter chez eux.

Assurer la meilleure couverture possible du territoire

L'aménagement du territoire est également un axe central de l'approche infrastructurelle du comblement de la fracture numérique. Dans le prolongement de ce qui avait été initié par le gouvernement Jospin, les politiques gouvernementales qui ont suivi ont toutes fait du déploiement du haut-débit sur l'ensemble du territoire et de la baisse des tarifs par un accroissement de la concurrence une priorité d'action. Le plan RESO 2007 a ainsi fait des collectivités territoriales le nouvel acteur central des politiques d'appropriation des usages de l'Internet. Les régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et autres communes sont alors poussés à jouer un rôle de plus en plus important dans la « formation de tous les Français à l'usage des TIC » par le développement des espaces publics numériques, le déploiement des formations à distance, le soutien aux programmes de télémedecine ou par l'exercice des fonctions d'opérateurs de télécommunications. Parmi les décisions prises par le dernier CISI, conformément aux recommandations européennes, celle de s'attaquer à la fracture numérique territoriale dans l'accès haut-débit arrive en bonne place. À l'instar de l'initiative européenne i2010 invitant les États-membres « à renforcer leurs stratégies nationales en matière de large bande », le gouvernement Villepin a récemment réaffirmé « l'objectif de faire accéder, fin 2007, les communes qui ne seraient pas encore couvertes par l'internet haut-débit ADSL ou les technologies alternatives WiMax [*Worldwide Interoperability for Microwave Access* : Internet haut débit sans fil dont l'exploitation nécessite l'obtention d'une licence obtenue auprès de l'ARCEP] à acquérir l'équipement nécessaire pour déployer le haut-débit en concertation avec les opérateurs ». Il est prévu que l'État contribue financièrement au raccordement des communes des « zones blanches » à hauteur de 50 %, voire 80 % pour les communes les moins bien dotées, pour un budget global atteignant les 10 millions d'euros.

Étendre les points d'accès publics à l'Internet et développer l'e-administration

Le 4 décembre 2000 a été lancée la Mission interministérielle à l'accès public à l'internet, à l'informatique et au multimédia (MAPI) dont le but est d'assurer la coordination des actions gouvernementales, notamment l'ouverture de près de 7 000 lieux publics permettant l'accès à au plus grand nombre à l'Internet. Parmi ces points d'accès publics au réseau des réseaux, 3 500 projets ont été labellisés Espaces publics numériques (EPN). Près de 4 000 emplois-jeunes ont été mobilisés pour animer ces espaces et accompagner les publics dans leurs premiers contacts avec les technologies de l'Internet (Arnaud, Perriault, 2002). Depuis novembre 2003, le label EPN est remplacé par la charte NetPublic et par une labellisation conjointe État-collectivité territoriale. Cette nouvelle labellisation est censée marquer l'entrée des politiques publiques dans une seconde phase des mesures d'accès public à l'internet. Le premier comité national d'orientation de cette charte (juillet 2004) a décidé de labelliser les Espaces culture multimédia (ECM) du ministère de la Culture et de la Communication, les Cyberbases de la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que les Points Cyb du ministère de la Jeunesse et des Sports. On peut également citer les dispositifs Espaces cyberjeunes, les points d'accès Cyberposte du secrétariat d'État à l'Industrie, ou encore les Points d'accès à la téléformation (P@T) initiés par le ministère du Travail. Ces lieux offrent des accès à l'Internet

gratuits ou peu onéreux et proposent des accompagnements et des services plus ou moins spécialisés : hébergement de boîtes aux lettres électroniques, initiation à l'Internet, suivi de projets professionnels, développement d'activités culturelles et artistiques, etc.

Le dernier CISI a réaffirmé la nécessité d'une dématérialisation accrue de toutes les formalités administratives. « Levier majeur de la réforme de l'État » faisant suite au Plan stratégique pour développer l'administration électronique (février 2004), le programme ADELE (pour ADministration ELEctronique 2004/2007) est aujourd'hui piloté par la Direction générale de la modernisation de l'État et vise à accélérer la diffusion des nouvelles technologies dans l'administration « afin de mieux répondre aux attentes des usagers et d'améliorer les services publics en les rendant à la fois plus rapides, mieux gérés et plus efficaces ». D'ici la fin de l'année 2007, il est ainsi prévu que 900 formulaires soient disponibles en ligne (600 le sont d'ores et déjà) et que soit mis en œuvre un guichet électronique unique regroupant l'ensemble des services en ligne de l'administration.

Développer la formation

Au fil des expertises et études menées sur la fracture numérique, la vision infrastructurelle s'est enrichie d'une approche plus attentive aux processus d'appropriation de la technique. Cette nouvelle entrée problématique envisage le comblement de la fracture numérique plutôt sous l'angle d'un effort continu de formation à produire et de l'acquisition d'une forme spécifique de capital dont la distribution est aujourd'hui socialement inégale. Ce « capital technique » (Granjon, 2005 ; Lelong, 2002), outre le fait de se présenter sous une forme *objectivée* (la possession de biens matériels, logiciels et d'un accès aux réseaux), se présente aussi à l'*état incorporé* : sous la forme de savoir-faire pratiques, de compétences et de dispositions durables, mais également à l'*état institutionnalisé* : notamment par l'existence de divers brevets d'aptitudes, passeports et autres attestations. Depuis 2000, les pouvoirs publics ont mis en place diverses certifications visant des publics variés : le Brevet Informatique et Internet (B2I) s'adresse aux écoliers (primaire, collège, lycée/CFA et depuis peu GRETA) ; le Certificat Informatique et Internet (C2I) est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur ainsi qu'aux futurs enseignants ; le Passeport pour l'Internet et le Multimédia (PIM) est une certification « grand public » validant un niveau d'alphabétisation minimum ; le NSI (Naviguer Sur Internet) est quant à lui dédié aux demandeurs d'emploi, etc. Toutes ces certifications partent d'un objectif commun qui est de promouvoir l'usage quotidien des TIC et de donner à chaque citoyen la possibilité de valider un niveau de compétences en ce domaine. Elles légitiment donc, par des titres, ce qui, à l'état incorporé, se présente comme des qualités inégalement distribuées.

Un bilan en demi-teinte

À l'horizon 2007, il était prévu que toutes les communes de France soient couvertes en haut-débit, que soient ainsi raccordés 10 millions de foyers aux technologies xDSL, que la dématérialisation des procédures administratives soient complètes et aussi qu'un élève du second degré sur trois, qu'un étudiant sur deux et que tous les foyers ayant un enfant scolarisé dispose d'un ordinateur. Au regard de ces objectifs, l'on peut tirer un bilan mitigé des mesures qui ont été prises pour lutter contre la fracture numérique. Si de manière indéniable quelques francs succès existent (l'objectif des 10 millions de foyers reliés au haut-débit a été atteint en mars 2006, les EPN se sont largement développés, l'opération MiPE a bel et bien touché le public qu'elle visait, les premiers services de l'e-administration sont de plus en plus utilisés), la résorption de la fracture numérique dans ses dimensions tant géographique que sociale reste largement un combat d'avenir qui ressemble à s'y méprendre au labeur d'un nouveau Sisyphe. Les variables sociodémographiques telles que l'âge, le diplôme, la profession ou le milieu social continuent de fortement déterminer les usages de l'Informatique et de l'Internet et ce, malgré un nombre conséquent de nouveaux utilisateurs enregistrés chaque année (depuis 2001, en moyenne trois millions par an – Frydel, 2006).

L'on peut ainsi s'interroger sur la pertinence de certaines des mesures mises en place. L'opération « Internet Accompagné » apparaît par exemple problématique. Destinée comme nous l'avons vu à des publics précaires, elle semble pour le moins en contradiction avec la solvabilité de ces derniers. Certains vont même jusqu'à évoquer une opération prétextant

« de la fracture numérique pour augmenter la facture des ménages en terme de crédits à la consommation » (Cyrille Poy, *l'Humanité* du 12 juillet 2006). Le coût de revient de ce plan d'équipement n'est pas particulièrement bas et incitatif puisque, selon certaines expertises, une facture de 30 euros mensuels (ce que devrait payer *a minima* les foyers souscripteurs) représenterait près de 7 % des revenus de ces ménages, charge financière pour le moins difficile à assumer quand l'on est censé disposer de moins de 10 000 euros par an. L'opération « Internet Accompagné » est également dénoncée du fait qu'elle privilégie une orientation largement individualiste d'acquisition des équipements et des compétences alors qu'il existe des structures collectives *ad hoc* qui ont fait leurs preuves (EPN, etc.) et nécessiteraient d'être soutenues (Raymond, 2006). Elle est enfin critiquée parce qu'elle fait appel à des logiciels propriétaires coûteux, sous licence, et non des solutions logicielles libres. Par ailleurs, le schéma de formation accompagnant l'offre d'équipement semble pour le moins insuffisant : quatre heures de formation ne peuvent en effet couvrir les « besoins » des primo-accédants et assurer une appropriation pérenne de ces technologies.

Autre exemple, les bilans des opérations du type Ordina13 ou Ordi35 sont également mitigés. Peu consultées et intégrées à ces programmes mis en place sur décisions politiques, les équipes enseignantes n'ont joué *de facto* qu'un rôle mineur dans les processus d'appropriation des outils télématiques par les élèves alors qu'elles devraient en être un des points d'appui central. Bertrand *et alii* notent que le déploiement des ordinateurs portables au collège doit, pour déboucher sur des usages pérennes, correspondre à une démarche d'innovation en cohérence avec l'identité professionnelle des enseignants ; s'accompagner d'une formation aux aspects techniques, didactiques et pédagogiques des TIC, s'appuyer sur une entraide entre pairs ainsi que sur une démarche d'expérimentation sans perte d'autorité. Plus généralement, ils soulignent la nécessité « d'une démarche articulant étroitement les décisions d'acteurs sociaux et économiques qui opèrent habituellement dans des espaces bien distincts » Et d'ajouter : « C'est d'ailleurs une des difficultés principales de ce type de projet, que de favoriser une coordination qui dépasse les frontières traditionnelles. D'autant que l'usage même des ordinateurs portables – et plus largement de l'informatique – correspond, dans d'autres domaines que l'enseignement, à un certain brouillage des espaces sociaux et, dans les espaces sociaux, à une mise en question des frontières entre les domaines d'action de chacun. Dans le cas des collèges, il s'agit des modes d'articulation entre technique et pédagogie, entre espace éducatif et espace politique, entre espace de travail et espace ludique » (2005 : 19-20).

Conclusion

La résorption de la fracture numérique tient bien évidemment à la manière dont est envisagée la fracture numérique elle-même. Pour les tenants d'une approche infrastructurelle, il s'agit avant tout de pallier les déficiences d'équipement et de faciliter l'accès au réseau. La « démocratisation » des ordinateurs personnels et l'amélioration des conditions d'accès, *i.e.* pour l'essentiel une baisse des prix de l'informatique et des coûts de connexion, sont envisagées comme une condition presque suffisante au comblement de l'e-exclusion. Toutefois, il apparaît de plus en plus évident que l'évaluation de la fracture numérique ne peut se contenter d'une simple mesure du nombre de connectés. Pour le groupe d'experts eEurope, les politiques actuelles de lutte contre la fracture numérique se révèlent ainsi globalement inefficaces parce que mal ciblées : « en se concentrant uniquement sur des objectifs quantitatifs de pénétration des TIC, nous avons raté une occasion d'utiliser ces technologies au bénéfice de l'inclusion sociale ». La question que nous pose l'existence d'inégalités numériques est un problème spécifique à l'émergence de formes sociétales où les TIC jouent un rôle prépondérant, mais il ne faut pas oublier que la fracture numérique est d'abord l'expression singulière de l'existence d'une asymétrie prononcée quant aux positions occupées par les utilisateurs dans l'espace social. Elle est donc une forme d'inégalité qui vient se greffer aux inégalités sociales les plus traditionnelles. Pour traiter cette nouvelle forme d'inégalité il faut donc prendre en charge les inégalités sociales les plus fondamentales et lutter contre le mythe faisant des TIC le moyen privilégié de lutte contre ces dernières. Les TIC sont trop souvent décrites comme la caution d'un monde plus solidaire, comme la solution ultime pour améliorer les conditions de vie du plus grand nombre ou maintenir le lien social. Pourtant, il ne faudrait pas confondre la maîtrise des plus récentes technologies avec le progrès social.

La fracture numérique ne cesse d'épouser les contours du progrès technique, d'évoluer et de se recomposer sans jamais se résorber, tout simplement parce qu'il ne s'agit pas seulement d'un simple problème matériel. Disposer des infrastructures nécessaires, avoir même les compétences techniques et cognitives requises et construire des répertoires d'usages stables ne sauraient donc être considérés comme les signes suffisants d'un traitement efficace de la fracture numérique. Car celle-ci ne recouvre pas seulement l'exclusion, le non-usage ou la pratique indigente mais étend certainement son spectre jusqu'à la « mal-inclusion », c'est-à-dire le développement d'usages qui bien que pouvant être élaborés sur le plan des manipulations ne permettent pas nécessairement aux utilisateurs de négocier des positions sociales valorisantes au sein des univers sociaux qu'ils fréquentent ou plus simplement de sortir de leur position de consommateur.

Bibliographie

- Arnaud (Michel), Perriault (Jacques), *Les espaces publics d'accès à Internet*, PUF, Paris, 2002.
- Bertrand (Claude), Boilevin (Jean-Marie), Craipeau (Sylvie), Metzger (Jean-Luc), *Les usages des ordinateurs portables dans les collèges : entre perturbation et opportunités*, Rapport ADEF-INT-LISE, décembre 2005, 102 p.
- Castells (Manuel), *La galaxie Internet*, Fayard, Paris, 2002.
- Demunter (Christophe), *Utilisation de l'informatique et d'Internet : quel est le niveau de compétence des Européens ?*, Eurostat : Statistiques en bref, n°17, 2006.
- Demunter (Christophe), *Fracture numérique en Europe*, Eurostat : Statistiques en bref, n°38, 2005.
- eEurope Advisory Group, *e-Inclusion : New challenges and policy recommendations*, rapport, juillet, 2005.
- Frydel (Yves), *Un ménage sur deux possède un micro-ordinateur, un sur trois a accès à Internet*, INSEE Première, mars 2005.
- Frydel (Yves), *Internet au quotidien : un Français sur quatre*, INSEE Première, mars 2006.
- Granjon (Fabien), *Pour une sociologie critique de la fracture numérique : de quelques éléments programmatiques*, in Vieira (Lise), Pinède-Wojciechowski (Nathalie) dir., *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels*, tome 2, Presses Universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 2005, pp. 59-68.
- Granjon (Fabien), « Une approche critique de la fracture numérique. Champ de l'Internet, pratiques télématiques et classes populaires », *Cahiers de recherche Marsouin*, n° 1, Brest, janvier 2005, pp. 1-9.
- Granjon (Fabien), « Les sociologies de la fracture numérique. Premiers jalons critiques pour une revue de la littérature », *Questions de communication*, n° 6, PUM, Metz, novembre 2004, pp. 217-232.
- Granjon (Fabien), « La Fracture numérique en France », *Les Cahiers Français, La société française et ses fractures*, n° 314, La Documentation française, mai-juin 2003, pp. 87-91.
- Granjon (Fabien), Lelong (Benoît), « Capital social, stratifications et technologies de l'information et de la communication. Une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux*, vol. 24, n° 139, 2006.
- Hargittai (Eszter), « Second-Level Digital Divide : Differences in People's Online Skills », *First Monday*, vol. 7, n° 4, avril 2002, http://firstmonday.org/issues/issue7_4/hargittai/index.html.
- Lelong (Benoît), « Savoir-faire technique et lien social. L'apprentissage d'Internet comme incorporation et autonomisation », *Raisons pratiques*, n° 13, 2002, pp. 267-292.
- Ottens (Morag), *Utilisation d'Internet par les particuliers et les entreprises*, Eurostat : Statistiques en bref, n°12, 2006.
- Raymond (Jean-Luc), « Ordinateur à 1 euro par jour pour les revenus modestes : une mesure contestée », 2006, <http://www.a-brest.net/article2577.html>.
- Vendramin (Patricia), Valenduc (Gérard), *Internet et inégalités. Une radiographie de la fracture numérique*, Labor, Bruxelles, 2003.